

RÉVISION

DU PLAN LOCAL D'URBANISME

RÉUNION PUBLIQUE
Mairie de Paris Centre

Phase de concertation sur les grandes orientations
du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

| 17 février 2022 |

Sommaire



01 Le contexte

02 Les enseignements
du diagnostic
territorial

03 L'avant-projet de Projet
d'aménagement
et de développement
durables (PADD)

04 Le dispositif
de concertation

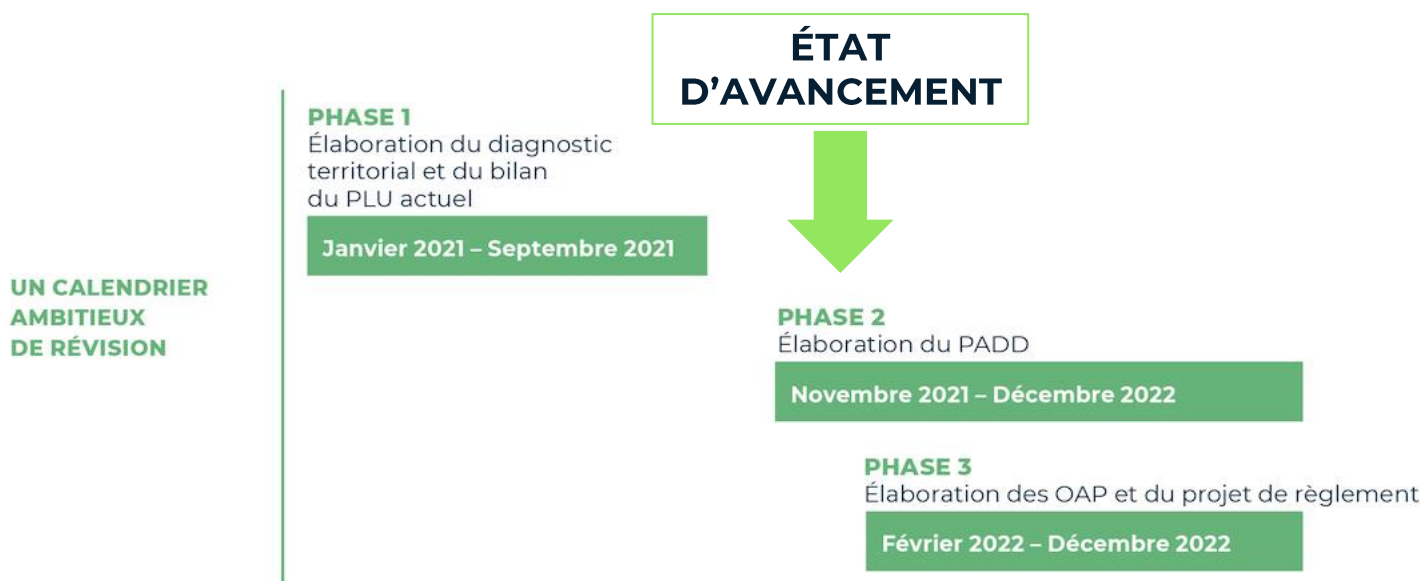
01

Le contexte

Un calendrier de révision ambitieux



Lancée en décembre 2020, la révision amorce une **2ème étape avec l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)**.



La prochaine étape engagée sera celle de **l'écriture du règlement et des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)**, lancée en février-mars 2022.

Un processus de concertation en lien avec le calendrier de révision



UN CALENDRIER
AMBITIEUX
DE RÉVISION

ÉTAT D'AVANCEMENT

PHASE 1

Élaboration du diagnostic territorial et du bilan du PLU actuel

Janvier 2021 – Septembre 2021



PHASE 2

Élaboration du PADD

Novembre 2021 – Décembre 2022

PHASE 3

Élaboration des OAP et du projet de règlement

Février 2022 – Décembre 2022

La phase de concertation sur le règlement est à venir mais les Parisien.ne.s peuvent d'ores et déjà formuler des propositions localisées.

CONCERTATION
DES PARISIEN-NE-S
ET VOTE DES
ÉLU-E-S À CHAQUE
ÉTAPE DE LA
RÉVISION

DÉBUT 2021

Phase d'information

12 AVRIL – 16 JUILLET 2021

Phase de concertation sur le diagnostic territorial

DÉC. 2020

Conseil de Paris : approbation de la prescription de révision du PLU, des objectifs et des modalités de concertation

21 JANVIER - 1^{ER} AVRIL 2022

Phase de concertation sur les grandes orientations du PADD

NOV. 2021

Conseil de Paris : débat PADD

3^E TRIMESTRE 2022

Phase de concertation sur le projet de règlement et les OAP

FIN 2022

Conseil de Paris : arrêt du projet de PLU

MI-2023

Enquête publique sur le projet de PLU

FIN 2023 - DÉBUT 2024

Conseil de Paris : Approbation du Plan Local d'Urbanisme bioclimatique

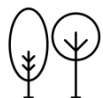
02

Les enseignements du diagnostic territorial

Les grands enseignements du diagnostic territorial (1/2)

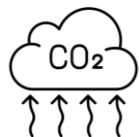


Réalisé entre janvier et septembre 2021 par la Direction de l'Urbanisme de la ville de Paris et l'Atelier parisien d'urbanisme (Apur), il décrit la situation actuelle de la ville, des 17 arrondissements et les évolutions observées depuis une dizaine d'années (atouts, dysfonctionnements, besoins...).



Nature

Des espaces publics et privés
Carence forte au centre de Paris
Biodiversité fragile



Empreinte carbone des bâtiments

Reste forte
Peu de rénovations engagées
Dépendance pour la production d'énergie.



Pollutions

Atmosphériques et sonores
Seuils dangereux atteints pour la moitié des habitants



Offre de soin

Inégalement répartie sur le territoire



Parc de logements

Ancien
Peu adapté (petites surfaces, sur-occupations)
Fortes augmentations de prix
Demande forte de logements sociaux

Les grands enseignements du diagnostic territorial (2/2)



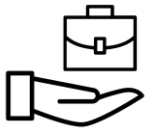
Ville capitale

Agglo de 10M d'habitants
Déséquilibres sociaux
Concentration des richesses et emplois
Forte attractivité



Multitude de lieux de vie urbaine

Accessibilité non uniforme (services, espaces verts, équipements sportifs)
Proximité parisienne réelle
Menace sur les commerces du quotidien



Emplois

Concentration dans le quartier central des affaires (QCA)
Des spécificités de l'économie parisienne (commerce, finance, activités culturelles, créatives et spectacles, sièges sociaux des entreprises et tissu associatif)



Paysage parisien

Un bien commun
Une ville ancienne sans cesse renouvelée
Patrimoine urbain et historique



Transformation du tissu urbain

Représente une part très faible du bâti
Constructions neuves peu adaptées au changement climatique

Une 1^{ère} étape de concertation sur le diagnostic riche de nombreux enseignements



Du 12 avril au 16 juillet 2021, 6 306 Parisien.ne.s et Francilien.ne.s ont fait état de leur expérience et ont donné leur ressenti du territoire sur la base de l'état des lieux proposé dans le diagnostic territorial.



Les objectifs de la révision définis par le Conseil de Paris en décembre 2020 sont confortés. Ils engagent vers un Paris inclusif et productif, résilient et décarboné, vertueux et préservé, permettant à Paris de répondre aux enjeux du nouveau régime climatique.



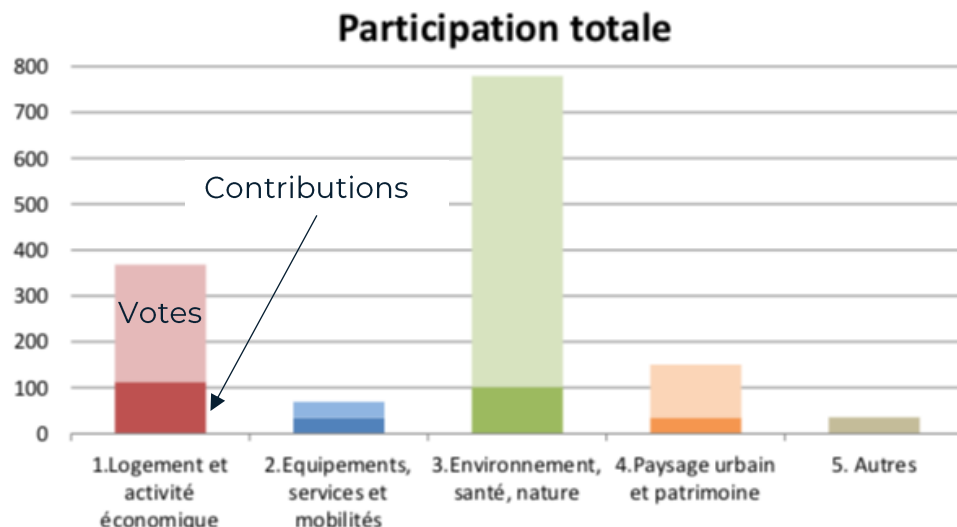
La thématique Environnement, nature et santé, 1er sujet de préoccupation des Parisien.ne.s

- Préservation de la biodiversité (sanctuarisation, création de corridors...)
- Amélioration de la qualité de vie
- Prise en compte de la problématique de la chaleur en ville
- Végétalisation, nombre d'espaces
- Meilleur partage de l'espace public

3 thématiques qui intéressent autant le public :

- **logement et activités économiques** (commerces de proximité et artisanat, accessibilité des logements, qualité de l'habitat, logements inoccupés...),
- **paysage urbain et patrimoine** (préservation du patrimoine parisien, respect de l'esthétique de la ville, amélioration du cadre de vie...),
- **équipements, services et mobilités** (meilleur partage de l'espace public, besoins en équipements publics, vélos...).

La 1^{ère} étape de concertation sur le diagnostic à l'échelle de votre arrondissement



La participation dans votre arrondissement :

- 1402 participants et 317 contributions

Le 1er sujet de préoccupation des habitants de Paris Centre est la thématique Environnement, nature et santé, tout comme à l'échelle du territoire parisien.

« Sanctuariser les zones urbaines vertes à Paris »

« Sanctuarisons la Seine »

« Prendre en compte le bruit à chaque étape de l'élaboration du PLU. »

« Respect absolu du patrimoine architectural et végétal »

« Lutter contre la mono activité bistrotière »

03

**L'avant-projet de
Projet
d'aménagement
et de
développement
durables (PADD)**

Qu'est-ce que le Projet d'aménagement et de développement durables (PADD) ?

En novembre 2021, le conseil de Paris a débattu sur les **grandes orientations qui** figureront dans le **Projet d'aménagement et de développement durables (PADD) de Paris.**

Ce document socle du PLU définit le développement du territoire et prend en compte la dimension « bioclimatique » du projet.

Il va conditionner l'écriture des règles d'urbanisme qui s'appliqueront ensuite sur son territoire.

Il ne fait pas partie des documents dits « opposables », c'est-à-dire qui peuvent permettre d'empêcher juridiquement la réalisation de certains projets qui n'y seraient pas conformes.



L'avant-projet du PADD est disponible sur paris.fr, sur idee.paris.fr et en version papier au sein des mairies d'arrondissement.

Un 1^{er} jet de document guidé par de grandes ambitions transverses.

- Penser Paris dans la métropole
- Concevoir une ville résiliente face aux défis environnementaux
- Accompagner les mutations de la société au sein du patrimoine parisien
- Concevoir la ville avec ses habitant.e.s et ses usage.ère.s
- Donner la priorité aux quartiers politique de la ville (QPV)

3 axes thématiques majeurs déclinés en 9 orientations pour définir un projet pour Paris

Après le débat sur les grandes orientations du PADD en Conseil de Paris, en novembre 2021, **la concertation se poursuit, du 21 janvier au 1^{er} avril, pour permettre au public d'enrichir et nourrir le travail engagé sur ces 9 grandes orientations du PADD.**

UNE VILLE EN TRANSITION
VERTUEUSE ET RÉSILIENTE

- 1 Nature en ville
- 2 Réduction de l'empreinte carbone
- 3 Santé environnementale

UNE VILLE INCLUSIVE,
PRODUCTIVE ET SOLIDAIRE

- 4 Logement pour tou.te.s
- 5 Paris, ville capitale
- 6 Ville productive
- 7 Quartier du ¼ d'heure

UNE VILLE QUI CONSIDÈRE
ET VALORISE SES IDENTITÉS
URBAINES

- 8 Paysages parisiens
- 9 Transformation du bâti

1^{er} axe thématique du PADD : orientations et propositions d'actions à mettre en œuvre



UNE VILLE EN TRANSITION VERTUEUSE ET RÉSILIENTE

1 Nature en ville

Développer et valoriser les grands réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques existants.

Considérer chaque espace comme lieu potentiel d'intégration de la nature en ville sous ses différentes formes.

Limiter les impacts environnementaux des projets urbains (ERC).

Préserver et développer les milieux humides.

2 Réduction de l'empreinte carbone

Promouvoir fortement l'éco-rénovation des bâtiments existants (totalité des logements d'ici 2050).

Soutenir l'exemplarité systématique des constructions neuves

Favoriser le développement des modes motorisés propres.

Réévaluer le besoin de stationnement

Promouvoir les modes actifs et la pratique de la marche.

Accompagner la création d'un maillage logistique urbain durable et efficace.

3 Santé environnementale

Rafrâchir la ville et améliorer le cadre de vie grâce à l'augmentation de la place de la nature.

Améliorer la qualité de l'air et limiter l'exposition à la pollution atmosphérique.

Lutter contre les nuisances sonores.

Prévenir et réduire les risques : le risque inondation et les autres risques naturels et liés à l'action humaine.

2^{ème} axe thématique du PADD : orientations et propositions d'actions à mettre en œuvre



UNE VILLE INCLUSIVE, PRODUCTIVE ET SOLIDAIRE

4 Logement pour tous.te.s

Assurer la possibilité d'accéder à des logements de qualité, abordables financièrement et adaptés par la réhabilitation et la construction.

Viser 30% de logements sociaux dans le parc de résidences principales à l'horizon 2030.

S'opposer au développement des meublés touristiques

Rééquilibrer l'offre de logement sur l'ensemble de la capitale pour développer la mixité sociale et la détente du marché de l'immobilier et lutter contre la gentrification.

Améliorer les parcs privés et publics existants

5 Ville capitale

Préserver et conforter les établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Rééquilibrer les quartiers pour plus de mixité fonctionnelle (activités économiques et logements).

Encourager la réversibilité et la polyvalence des espaces tertiaires (bureaux, logements).

Favoriser l'accès aux grands services urbains (hôpitaux, gares, logistique, équipements nécessaires à la gestion de l'eau, des déchets, etc.).

Poursuivre la réalisation et la mutualisation d'équipements culturels dans tous les quartiers pour favoriser l'accès à la culture.

2^{ème} axe thématique du PADD : orientations et propositions d'actions à mettre en œuvre



UNE VILLE INCLUSIVE, PRODUCTIVE ET SOLIDAIRE

6 Ville productive

Poursuivre le maillage du territoire parisien en structures d'accueil pour les jeunes entreprises, les activités productives et l'économie innovante, sociale et solidaire.

Accompagner le retour des activités de fabrication et préserver dans les secteurs prioritaires certaines activités existantes

Réduire la production de déchets

Favoriser l'implantation de nouvelles halles urbaines, de l'agriculture urbaine et éduquer aux bonnes pratiques agricoles..

7 Quartier du quart d'heure

Favoriser la cohabitation des usages dans l'espace public et l'inclusion dans le cadre de la conception des projets.

Faire profiter à tou.te.s des équipements scolaires, des cours d'école et de l'espace public.

Compléter le maillage territorial en équipements de santé en anticipant les évolutions à venir

Préserver l'identité des quartiers en veillant à la protection des commerces existants et à une implantation cohérente de nouveaux commerces.

3^{ème} axe thématique du PADD : orientations et propositions d'actions à mettre en œuvre



UNE VILLE QUI CONSIDÈRE ET VALORISE SES IDENTITÉS URBAINES

A C T I O N S

8 Paysages parisiens

Protéger les nombreux points de vue et perspectives depuis les espaces publics à grande et plus petite échelle (rues, squares).

Préserver les ensembles urbains caractéristiques des différents quartiers et les éléments de bâti remarquables,

Harmoniser le traitement des façades et des enseignes.

Intégrer la nature comme une composante essentielle du paysage parisien et la prendre en compte dans les projets..

9 Transformation du bâti

Améliorer le bâti existant et promouvoir une architecture bioclimatique, contemporaine, bas carbone et réversible.

Favoriser fortement la réhabilitation plutôt que la démolition-reconstruction.

Protéger les espaces végétalisés et les arbres existants, désimperméabiliser et végétaliser en cœur d'îlot.

Construire de manière raisonnable par la surélévation partielle là où cela peut être pertinent afin de promouvoir la pleine terre

Poursuivre les démarches d'urbanisme transitoire ou toute démarche pédagogique et de co-construction innovante.

Du 21 janvier au 1^{er} avril sont
soumises à l'avis du public
les **9 orientations du PADD**
ainsi les **actions** que la Ville
propose de mettre en œuvre
pour y répondre.

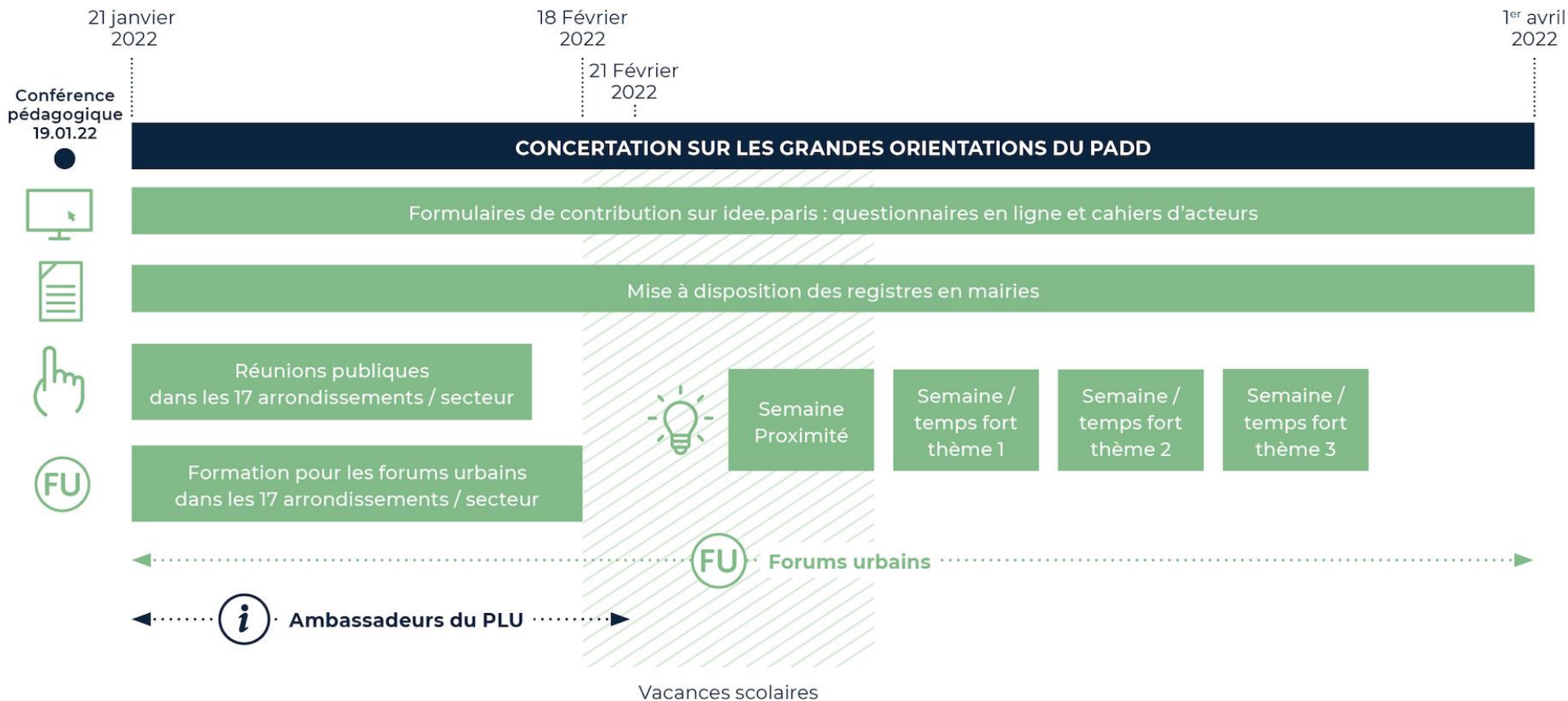
*Et vous qu'en pensez-vous ?
Quelles sont, selon vous, les
actions et orientations
prioritaires ?*

- Temps d'échange -

04

Le dispositif de concertation

Vue d'ensemble du dispositif de concertation



Dans votre arrondissement

 **Des ambassadeur.rices du PLU** pour aller à la rencontre du public

Le vendredi 18 Février :

- Mairie de Paris Centre de 11h à 14h
- Rue Montorgueil de 11h30 à 14h30

 **Un atelier de formation pour les forums urbains** pour former les conseils de quartier aux enjeux du PADD et les accompagner pour s'exprimer sur les grandes orientations

- **Le 18 Février à 18h30** via un lien Zoom transmis par la mairie d'arrondissement

 **Des registres** en mairies

- Disponibles aux horaires d'ouvertures de votre mairie

Participez sur idee.paris.fr

Connexion avec identifiant et mot de passe

Participation du 21 janvier 2022 au 1^{er} avril 2022 à 17h



1 onglet introductif :

- comprendre l'étape de révision en cours
- prioriser les orientations

PARIS | IDÉE A propos • Les consultations • Agenda • Interpellation

Ville de Paris

Révision du Plan Local d'Urbanisme: Projet d'Aménagement et de Développement Durables

66 Contributions 13 Participants

Révision du Plan local d'urbanisme

Introduction 10 jours restants Nature en ville 10 jours restants Réduction de l'empreinte carbone 70 jours restants Santé environnementale 10 jours restants Logement pour toutes et tous 70 jours restants

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), deuxième étape de concertation

Du 21 janvier 2022 à 08:30 au 1^{er} avril 2022 à 17:00 70 jours restants

Lancée en décembre 2020, la révision du PLU amorce une deuxième étape : celle de la rédaction de son Projet d'aménagement et de développement durables (PADD), le projet de Ville sur lequel s'appuie l'ensemble du PLU. Après le débat en novembre des grandes orientations du PADD en conseil de Paris, la concertation se déroule du 21 janvier au 1^{er} avril 2022.

Qu'est-ce que le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) ?

Le PADD est le document socle du PLU. Il définira les grandes orientations que souhaite prendre Paris pour le développement de son territoire et opérera une transformation dans notre manière de concevoir la ville, en mettant les enjeux sociaux, patrimoniaux et environnementaux au cœur du règlement. Ce projet va conditionner l'écriture des règles d'urbanisme qui s'appliqueront ensuite sur son territoire. Cet avant-projet de PADD est guidé par de grandes ambitions transversales :

- Penser Paris dans la métropole
- Concevoir une ville résiliente face aux défis environnementaux
- Accompagner les mutations de la société au sein du patrimoine parisien
- Concevoir la ville avec ses habitantes et habitants et ses usagers et usagers
- Donner la priorité aux quartiers politiques de la ville

Télécharger l'avant-projet du PADD

Pour en savoir plus sur le diagnostic : les synthèses du diagnostic par arrondissement et le diagnostic général

La concertation sur les grandes orientations du PADD

La concertation, déjà engagée pour l'étape du diagnostic, se poursuit du 21 janvier au 1^{er} avril 2022, pour permettre au public d'enrichir et nourrir le travail engagé sur les grandes orientations pour le Paris de demain.

Le diagnostic territorial réalisé par l'Atelier parisien d'urbanisme et la concertation sur le diagnostic ont permis d'enrichir les objectifs de la révision définis par le Conseil de Paris en décembre 2020. Ils engagent vers un Paris inclusif et productif, résilient et décarboné, vertueux et préservé, permettant à Paris de répondre aux enjeux du nouveau régime climatique. La Ville porte désormais à concertation un avant-projet de Projet d'aménagement et de développement durables (PADD) guidé par de grandes ambitions transversales : penser Paris dans la métropole, concevoir une ville résiliente face aux défis environnementaux, accompagner les mutations de la société au sein du patrimoine parisien, concevoir la ville avec ses habitantes et habitants et ses usagers et usagers et donner la priorité aux quartiers politiques de la ville. Le PADD est élaboré autour de 3 axes thématiques :

- Une ville en transition vertueuse et résiliente
- Une ville inclusive, productive et solidaire
- Une ville qui considère et valorise ses identités urbaines

Ces 3 axes thématiques se déclinent en 9 orientations sur lesquelles vous êtes invitées à vous exprimer :

Classez les orientations proposées par la Ville de Paris par ordre de préférence:

Choix disponibles

- Paris, ville capitale Sélectionner
- Quartier du 1/4 d'heure Sélectionner
- Nature en ville Sélectionner
- Logement pour toutes et tous Sélectionner
- Paysages parisiens Sélectionner
- Transformation du bâti Sélectionner
- Réduction de l'empreinte carbone Sélectionner
- Ville productive Sélectionner
- Santé environnementale Sélectionner

Votre classement

Si vous souhaitez compléter votre réponse, dites-le nous ici : facultatif

Voulez-vous proposer une autre action ?

Oui Non

Si oui, pouvez-vous préciser ?

Normal B I U G H M A S

Enregistrer le brouillon Envoyer

Participez sur idee.paris.fr

Aller plus loin pour participer sur les actions que la ville propose de mettre en œuvre pour répondre aux 9 orientations.



1 questionnaire par orientation :

- Comprendre les enjeux de l'orientation
- Prioriser les actions à mettre en œuvre
- En proposer de nouvelles
- Faire des propositions localisées

PARIS | IDÉE A propos • Les consultations • Agenda • Interpellation • Relecteur

Ville de Paris

Révision du Plan Local d'Urbanisme: Projet d'Aménagement et de Développement Durables

66 Contributions 13 Participants

Révision du Plan local d'urbanisme

Nature en ville 70 jours restants

Réduction de l'empreinte carbone 70 jours restants

Santé environnementale 70 jours restants

Logement pour toutes et tous 70 jours restants

Paris cap 70 jours restants

Paris, une ville qui préserve et valorise la nature

Du 21 janvier 2022 à 08:30 au 1 avril 2022 à 17:00 70 jours restants

La **question environnementale** prend une place de plus en plus marquante **dans les préoccupations des Parisiennes et Parisiens** notamment car les prévisions climatiques prévoient une multiplication des phénomènes extrêmes avec des canicules plus fréquentes, des risques d'inondations accrus etc.

Le diagnostic territorial a révélé que :

- la nature est un facteur de rafraîchissement de l'air en période caniculaire, un facteur de bien être. Elle contribue à la santé des populations.
- la nature est présente dans toutes sortes d'espaces accessibles au public : G38 parcs et jardins publics, deux bois, des cimetières, des stades, et aussi dans les espaces privés au sein des îlots bâtis (cours passages et jardins privés). Paris compte aujourd'hui 600 000 arbres.
- dans une vaste zone centrale, la nature est peu présente à l'exception du 7^e arrondissement. Elle est plus développée dans les arrondissements périphériques, la biodiversité est fragile en raison de la fragmentation des espaces verts, de la faible présence de l'eau et de sols imperméables et minéraux.
- la Seine et des canaux jouent le rôle climatique et écologique important.
- Carte de la nature, biodiversité et agriculture urbaine à Paris (APUR)

Pour affronter les défis à venir, Paris souhaite renforcer la place de la nature. La végétation doit devenir une composante essentielle au fonctionnement de la ville et plus un simple agrément. Pour cela, la Ville de Paris envisage de préserver le patrimoine naturel existant, d'identifier les lieux potentiels de végétalisation et de biodiversité et de faire du sol, du végétal et de l'eau des éléments structurants du paysage parisien.

Consultez l'orientation "La nature en ville" de l'avant-projet du PADD

Quel est votre avis sur cette orientation ?

Très favorable Favorable Neutre Défavorable Très défavorable

Classez les actions envisagées par ordre de priorité :

Choix disponibles

Favoriser les nouveaux usages de l'eau (espaces de loisirs, baignade en eau libre...)

Sélectionner

Votre classement

Quel est votre avis sur cette orientation ?

Très favorable Favorable Neutre Défavorable Très défavorable

Classez les actions envisagées par ordre de priorité :

Choix disponibles

Favoriser les nouveaux usages de l'eau (espaces de loisirs, baignade en eau libre...)

Sélectionner

Préserver et développer la présence de l'eau dans la ville et les milieux naturels humides (cours de la Bièvre...), Gérer l'eau de pluie à la source pour rafraîchir l'air et l'utiliser pour limiter l'usage de l'eau potable

Sélectionner

Développer et valoriser la biodiversité les espaces de nature existants, en créer de nouveaux à toutes les échelles tout comme les espaces de nature de plus petite échelle (bordure de rue ou cœur d'îlot)

Sélectionner

Limiter les impacts environnementaux des projets urbains en appliquant le principe éviter-réduire-compenser

Sélectionner

Considérer chaque espace comme lieu potentiel d'intégration de la nature en ville, sous ses différentes formes (végétalisation, pleine terre, plantation d'arbres, circulation et urbaine...)

Sélectionner

Si vous souhaitez compléter votre réponse, dites-le nous ici : facultatif

Voulez-vous proposer une autre action ?

Oui Non

Si oui, laquelle ?

Souhaitez-vous localiser votre contribution ? facultatif

Oui Non

Enregistrer le brouillon Envoyer

Merci de votre attention.

Participez sur idee.paris.fr !